



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 novembre 2021
N°1653

COMMUNIQUE DE PRESSE

Redonner du sens au travail par le mécénat de compétences : un guide simple pour les entreprises qui souhaitent s'engager

Marlène Schiappa, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, et Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable mettent un guide pratique du mécénat de compétences à destination des entreprises -notamment les TPE et PME- qui souhaitent s'engager à travers ce dispositif encore mal connu.

Alors que 97 % des salariés estiment que les entreprises ont un rôle à jouer sur les questions d'intérêt général¹, le mécénat de compétences met en place des formes de collaboration innovante entre les organisations d'intérêt général et les entreprises. Ce dispositif simple permet aux salariés de mettre leurs compétences au service de l'intérêt général sur leur temps de travail.

Alors que 82 % considèrent avoir des besoins en termes de compétences, ce type de mécénat constitue un don en nature : une entreprise peut ainsi mettre des collaborateurs à disposition d'un organisme d'intérêt général, pour qu'ils mobilisent leurs compétences ou leur force de travail pendant un temps déterminé et encadré par contrat. La mise à disposition se fait sur le temps de travail du salarié, avec des conditions fiscales avantageuses.

Marlène Schiappa et Olivia Grégoire lancent ce premier guide pratique pour faire connaître cette nouvelle facette de l'engagement des salariés dans le monde associatif, qui concerne déjà plus de 104 000 entreprises mécènes en France en 2019, soit 9 % d'entreprises mécènes.

¹ IFOP Opinion pour l'Alliance pour le mécénat de compétences, Baromètre du mécénat de compétences – 2ème édition – janvier 2021

Le guide pratique est à consulter [ICI](#)

Pour Marlène Schiappa : « *Les Françaises et les Français ont envie de s'engager, d'être solidaires. Il faut les accompagner par tous les moyens. Grace au mécénat de compétences, l'entreprise est un nouveau tremplin à la citoyenneté* ».

Pour Olivia Grégoire : « *Permettre à ses salariés de s'engager pour des projets d'intérêt général : un pari gagnant pour tous. Il est important, au travers de ce guide, que les entreprises de petite et moyenne tailles trouvent les clés pour se lancer dans cette collaboration innovante. Ce ne doit pas rester l'apanage des grands groupes.* »

Contact presse :

Ministère chargé de la Citoyenneté : 01 40 07 21 74

Sec.PRESSECABMINDEL@interieur.gouv.fr

Secrétariat d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable : 01 53 18 45 54

presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr